

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26843**

Intitulé

Ostéopathe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ostéopathie FI - Collège Ostéopathique de Bordeaux; Collège Ostéopathique de Strasbourg Europe; Collège Ostéopathique de Paris, Collège ostéopathique Sutherland Strasbourg Europe, Ecole ostéopathie Paris	directeur, directeur, directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ostéopathe, dans une approche systémique, après diagnostic ostéopathique, effectue des mobilisations et des manipulations pour la prise en charge des dysfonctions ostéopathiques du corps humain.

Ce professionnel effectue les activités suivantes:

Accueillir et informer

Recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe ;

Concevoir un projet d'intervention ostéopathique ; Réaliser une intervention ostéopathique ;

Organisation des activités et gestion de l'information ;

Gestion de l'activité professionnelle ;

Veille professionnelle, analyse des pratiques et formation continu;

Recherche et transmission des savoirs.

Le (la) titulaire est capable de :

Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique ;

Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique ;

Concevoir un projet d'intervention ostéopathique ;

Réaliser une intervention ostéopathique ;

Concevoir la logistique nécessaire et adaptée à l'activité professionnelle ;

Gérer un cabinet ;

Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle

Participer à des travaux de recherche et communiquer sur les savoirs.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

structures hospitalières publiques ou privées;

maisons de retraites (EHPAD);

associations (actions sociales ou humanitaires, enfance handicapée, etc...);

entreprises ;

clubs ou fédérations sportives ;

laboratoires de recherche ou cabinets d'étude en santé publique ;

instances socio-professionnelles.

Type emplois accessibles :

- ostéopathe (libéral ou salarié) ;

- formateur en ostéopathie ;

- conseil en entreprise ;

- conseil en bureau d'étude ;

- conseil en association socio-professionnelle ou en commission.

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

Réglementation d'activités :

LOi n° 2002-303 ; article 75, du 4 mars 2002 ; Décret n° 2007-435 modifié du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

Numéro ADELI (DRASS)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations se présentent sous la forme de :

- mises en situation professionnelle ;
- validation d'Unités d'Enseignement et de domaines de formation par des épreuves théoriques et pratiques semestrielles et des contrôles continus ;
- élaboration et soutenance d'un mémoire professionnel ou de recherche devant un jury de professionnels/enseignants ;
- présentation d'un poster de communication autour de la recherche menée devant le même jury.

Les compétences visées s'articulent autour des six composantes suivantes :

1. relationnelles
2. conception de diagnostic d'opportunité et ostéopathique
3. conception et réalisation de traitement ostéopathique
4. gestion logistique de l'activité professionnelle
5. analyse de pratique
6. recherche et transmission des savoirs

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		la composition de la Commission de Validation est déterminée conformément à la réglementation de la formation à l'ostéopathie (décret 2014-1043). - Directeur d'établissement - Cinq coordinateurs pédagogiques - Un enseignant en sciences fondamentales - Un enseignant des domaines pratiques clinique - L'enseignant chercheur du conseil scientifique de l'établissement
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		Le jury est composé de six personnes à minima : - Un président professionnel du secteur, extérieur à l'établissement, membre de Réseau Franc'Ostéo ; - Le Directeur de l'établissement concerné ; - Quatre professionnels du secteur, formateurs dans le domaine de la certification visée, dont deux extérieurs à l'établissement.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 02 janvier 2011, jusqu'au 07 septembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 02 janvier 2009, jusqu'au 5 mars

2016. En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 02 janvier 2011 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau I.

Pour plus d'informations

Statistiques :

60 à 80 titulaires de la certifications par an et par école en moyenne

Autres sources d'information :

<http://www.cos-osteopathie.fr>

Lieu(x) de certification :

- EO Paris (l'Ecole d'Ostéopathie de Paris) :6, Allée des Pierres Mayettes - 92230 Gennevilliers
- CO Bordeaux (Collège Ostéopathique de Bordeaux) :89, Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux
- COS Strasbourg Europe (Collège Ostéopathique Sutherland Strasbourg Europe) :47, Rue du Jeu des enfants - 67000 Strasbourg

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- EO Paris (l'Ecole d'Ostéopathie de Paris) : 6, Allée des Pierres Mayettes - 92230 Gennevilliers
- CO Bordeaux (Collège Ostéopathique de Bordeaux) : 89, Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux
- COS Strasbourg Europe (Collège Ostéopathique Sutherland Strasbourg Europe) : 47, Rue du Jeu des enfants - 67000 Strasbourg

Historique de la certification :

Certification enregistrée sous les établissements suivants :

- Institut privé d'enseignement ostéopathique (IPEO) (fiche n°16634)
- Collège ostéopathique Sutherland - Île de France (C.O.S Île de France), C.O.S Aquitaine, COS Atlantique (fiche 16205).

Certification précédente : Ostéopathe